

Albert Camus et la réflexion sur le terrorisme aujourd'hui



Inmaculada Cuquerella Madoz

Lycée Français de Valence, Espagne
cuquerella.inmaculada@ent-lfval.net

Reçu le 20-10-2013 / Accepté le 21-11-2013

Résumé

Albert Camus aurait fêté ses cent ans le 7 Novembre 2013. Or, ce « Français d'Algérie » - écrivain, penseur engagé et chroniqueur - n'a pas reculé devant la question, ô combien douloureuse pour lui, du terrorisme. Jacqueline Lévi-Valensi a réuni ses écrits dans *Réflexions sur le terrorisme* nous permettant de constater que la pensée de Camus reste toujours pertinente pour interroger l'actualité, non seulement celle des « Printemps arabes » mais aussi celle d'une Europe frappée par le désespoir social et politique. À la violence terroriste (violence de l'individu désespéré face à la puissance dévastatrice de l'État) décrite par l'auteur de *L'Homme révolté* fait écho celle de notre présent... Néanmoins, Camus ne cesse de rappeler que la révolte, lorsqu'elle est porteuse de valeurs et non simple ivresse fanatique, exprime la foi dans la vie : « La révolution, bien sûr ! Mais la révolution pour la vie, pour donner une chance à la vie... » (*Les Justes*). Relire l'œuvre de Camus permet de mieux comprendre les enjeux et les dérives de notre monde.

Mots-clés : absurde, innocence, mort, nihilisme, révolte, révolution, vie, violence

Albert Camus y la reflexión sobre el terrorismo en nuestros días

Resumen

Albert Camus habría celebrado sus cien años de vida el 7 de noviembre de 2013. Este "Francés de Argelia" - escritor, ensayista comprometido y reportero - no rehusó nunca la cuestión, extremadamente dolorosa para él, del terrorismo. Jacqueline Lévi-Valensi ha reunido sus escritos en *Reflexiones sobre el terrorismo* lo que nos permite apreciar la lucidez de un pensamiento plenamente vigente, no sólo para entender las "Primaveras árabes" sino para comprender a una Europa sacudida por la desolación social y política. A la violencia terrorista (violencia del individuo desesperado frente a la potencia devastadora del Estado) descrita por el autor de *El Hombre rebelde* le hace eco la que invade hoy nuestro mundo... Sin embargo, Camus no cesa de recordarnos que la rebeldía, cuando es portadora de valores y no sólo embriaguez fanática, expresa la fe en la vida: "La revolución ¡claro! Pero la revolución por la vida, para dar una esperanza a la vida..." (*Los Justos*). Releer la obra de Camus permite comprender mejor los desafíos y las derivas de nuestro presente.

Palabras clave: absurdo, inocencia, muerte, nihilismo, rebeldía, revolución, vida, violencia

Albert Camus and the reflection on terrorism in our times

Abstract

Albert Camus would have celebrated his 100th birthday on the 7th November 2013. This "French man from Algeria" - writer, engaged essayist and reporter - never avoided the

issue -extremely painful for him- of terrorism. Jacqueline Lévi-Valensi has gathered together his writings in *Thoughts about terrorism*, which allows us to appreciate the lucidity of a way of thinking still fully applicable, not only in order to understand the “Arab Springs”, but also to understand a socially and politically devastated Europe. The terrorist’s violence (the violence of a desperate being facing the devastating power of the State) described by the author of *The rebellious Man*, is echoed in the one invading our current world... Nevertheless, Camus never stops reminding us that rebellion, when it carries values and not only fanatical intoxication, expresses faith in life: “The revolution, of course! But a revolution for life, to bring hope to life...” (*The Just*). Rereading Camus’ work allows us to better understand the challenges and evolution of our present times.

Keywords: absurd, innocence, death, nihilism, rebellion, revolution, life, violence

Introduction

Nous nous inscrivons dans le cadre d’un double anniversaire. D’une part, deux ans se sont écoulés depuis les premières révoltes de ce que l’on a appelé « le printemps arabe » ; de l’autre, nous fêtons le centenaire de la naissance d’Albert Camus, ce « Français d’Algérie » auteur, entre autres, de *L’Homme révolté* (1951). Ces deux événements invitent à réfléchir à l’évolution des mouvements socio-politiques qui ont surgi, en Avril 2011, d’abord en Lybie, ensuite en Égypte...¹ ainsi que dans d’autres pays du bassin méditerranéen. Je propose une analyse sous l’angle de la philosophie, en prenant appui sur quelques textes que Camus a consacrés à la question du terrorisme, il y a maintenant plus de cinquante ans, textes que Jacqueline Lévi-Valensi a recueillis dans un ouvrage intitulé *Réflexions sur le terrorisme*².

J’emprunte les mots qui suivent à Antoine Garapon, mots par lesquels commence son excellent article « Camus, l’homme obstiné » :

« Il y a plusieurs manières de « donner » la mort : celle du bourreau sur l’échafaud, celle du soldat sur un champ de bataille, celle du criminel et, enfin, celle du militant pour une cause. Toutes ne portent pas le nom de meurtre et pourtant toutes procèdent d’une intention. Camus a fouillé ces différentes formes de violence qu’il connaissait bien³ [...] ».

Avec ces quelques phrases, nous voilà plongés dans le vif du sujet. La réflexion de Camus s’est tournée vers ce qu’il connaissait malheureusement très bien : la mort que l’homme « donne » à ses semblables. Rappelons rapidement que Camus a vécu la 2nde Guerre Mondiale, la Résistance, l’épuration des « collaborateurs », le totalitarisme soviétique, la chasse aux sorcières aux USA, la guerre froide et, bien sûr, les débuts de la guerre d’Algérie. Il était donc « bien placé » pour connaître la « mort donnée » sous ses différentes formes. Dans cette « liste macabre » on trouve :

la mort criminelle : celle du fait divers journalistique, mort qu’il a lue dans

1 Cette réflexion a pris sa source le 11 avril 2013, au cours du Café Philo intitulé Printemps arabes An III. Réflexions sur le terrorisme, dans le cadre des rencontres philosophiques (Café Philo) de l’Institut Français de Valence (Espagne) qui sont régulièrement proposées et animées par l’auteure.

2 Voir Camus [et al.] (2002).

3 Voir Garapon (2002), p.187.

la presse et qu'il s'est réappropriée pour construire certaines scènes de ses récits de fiction - par exemple, la coupure de journal que Meursault, dans *l'Étranger*⁴, lit dans sa cellule, s'inspire d'un fait divers et va également donner lieu à l'intrigue tragique de la pièce *Le Malentendu*⁵ ; la mort pour la patrie : celle des charniers de la guerre, celle des milliers de cadavres (80.000 morts français) comptabilisés après la Bataille de la Marne, en 1914, où le père de Camus sera mortellement blessé ; la mort légale : celle qui préside aux exécutions capitales orchestrées par l'État, mort qui l'a toujours révolté et écœuré (c'est aussi ce dégoût qui habite Tarrou, dans *La Peste*⁶) et contre laquelle il a pris nettement position dans ses *Réflexions sur la guillotine*⁷, publiées en 1957 ; enfin, la mort terroriste qui va essentiellement nous occuper ce soir : celle que « donne » le militant pour une « cause » et dont il a été témoin dès 1952. C'est au sujet de cette mort que Camus a mené inlassablement sa réflexion, c'est elle qui l'a « travaillé » jusqu'à sa disparition brutale en 1960.

La question du terrorisme compte parmi les sujets les plus épineux pour l'intellectuel. Je voudrais tout d'abord exposer, très brièvement, les raisons d'une telle difficulté. Cette question est « épineuse » parce qu'elle renvoie, en même temps, à un idéal de justice et à ce qui peut apparaître comme l'action la plus abjecte : le meurtre prémédité. Réfléchir au terrorisme suppose donc, d'emblée, de se placer au milieu d'un terrain boueux, au risque de s'enliser d'ailleurs, terrain où l'idéal et l'abjection morale se rencontrent nécessairement. Or Camus, qui est un humaniste d'une exceptionnelle lucidité, ne s'est jamais voilé la face : il a toujours réfléchi au terrorisme en sachant qu'il « pataugeait », c'est à dire sans jamais se détourner de la tension terrible que celui-ci contient. Ce « paradoxe terroriste », on peut l'énoncer de façon crue par la formule, qui peut tenir lieu de maxime du militant « révolutionnaire » : « sauver l'humanité en tuant quelques êtres humains ».

Cette formule ne peut que susciter inquiétude, voire répugnance, lorsqu'on l'appréhende, non au niveau des concepts et des idéaux abstraits mais au niveau de la chair. Or c'est justement cet « angle d'attaque » qu'adopte Camus, qui ne peut s'empêcher d'imaginer, devant la maxime terroriste, un sol jonché de cadavres, des « corps mutilés », et qui plus est, un « carnage d'innocents ». C'est bel et bien cette sensibilité particulière que Camus éprouve face aux êtres humains, cette complicité, cette solidarité des corps, qui guide sa réflexion sur le terrorisme et qui le conduit à répugner à ce que le meurtre soit légitimité.

Voilà, à grands traits, l'approche que Camus donne à la question du terrorisme. Il en résulte quelques questions qu'il me semble utile d'évoquer et qui sont à même de susciter des débats.

4 Th. R. N., pp. 1123-1212.

5 Th. R. N., pp. 109-180.

6 Th. R. N., pp. 1213-1474.

7 E., pp. 1019-1064.

Que faut-il entendre par « terrorisme » ?

Tel que nous l'avons signalé auparavant, Camus a « fouillé » les différentes formes de violence meurtrière. On y reconnaît, rappelons-le : le crime de droit commun, l'exécution capitale indissociable de l'appareil d'État (instance politique qui, dans la formule célèbre du sociologue Max Weber, dispose du « monopole de la violence physique légitime »⁸), la mort en uniforme et, enfin, l'acte terroriste. Celui-ci est, par essence, ambigu car il est interprété comme un acte criminel par les représentants de l'ordre et comme un acte de justice, illégal mais légitime, par ceux qui le commettent. Antoine Garapon signale, à juste titre :

« Peu importe si ces derniers veulent libérer leur pays ou sauver le monde de l'oppression : ils commettent des crimes certes, mais ni par pulsion sadique, ni par appât du gain mais pour relever une injustice. Le terroriste veut donner une extension politique à son acte⁹. »

Autant dire que « qualifier un acte de « terroriste » devient donc une entreprise délicate ¹⁰» puisque dans cette appellation se retrouvent une question de définition et un double enjeu, moral et politique.

Quant à la première difficulté, celle de la définition de l'acte « terroriste », voici celle que propose Jacqueline Lévi-Valensi dans l'introduction au recueil de textes de Camus intitulé *Réflexions sur le terrorisme* :

« On peut s'interroger sur le sens exact d'un terme malheureusement entré dans le langage courant. Le mot est né en 1794 pour désigner la politique de terreur des années 1793 et 1794, entre la chute des Girondins et celle de Robespierre. Et si l'on s'en tient à l'acception légalisée par le dictionnaire le Petit Robert, il s'agit toujours de « l'emploi systématique de mesures d'exception, de la violence, pour atteindre un but politique : prise, conservation, exercice du pouvoir et spécialement : ensemble des actes de violence, attentats individuels ou collectifs, destruction qu'une organisation politique exécute pour impressionner la population et créer un climat d'insécurité¹¹. »

D'un point de vue conceptuel cette définition est proprement « paradoxale » : elle associe le « politique » au « naturel » (la terreur) alors que la philosophie politique depuis Hobbes s'efforce de fonder l'État sur le contrat « rationnel » qui lui donne naissance comme artifice public. Alors, comment le politique pourrait-il être fondé sur l'exercice de la terreur ?

Cette définition exige quelques commentaires. Tel que le rappelle Antoine Garapon, « les terroristes ne se considèrent pas comme de « vulgaires » criminels mais comme des militants politiques qui veulent créer un état de guerre pour se faire consacrer par leurs ennemis comme des adversaires légitimes »¹². Les terroristes se posent ainsi en *alter ego* du pouvoir en place, mais sans passer par l'épreuve de la représentation politique, ce qui donne

8 Weber, Max. *Le Savant et le Politique* (1919), Éd. Plon, 1963, p.124.

9 Voir Garapon (2002), p.188.

10 Ibid.

11 Voir Lévi-Valensi (2002), p.14.

12 Voir Garapon (2002), p.190.

l'un des arguments les plus puissants à la contestation de leur statut de la part des États « agressés ». Les exemples de cette démarche ne manquent pas : les États cherchent systématiquement à faire passer les terroristes pour des criminels de droit commun, ce qui pervertit le fonctionnement de la justice. Réciproquement, les terroristes demandent à bénéficier du statut de militant politique, même lorsque leurs cibles sont des civils. L'enjeu est tout d'abord une question de qualification juridique.

D'autre part, cette « guerre » que le terroriste « déclare », est « sans belligérants, sans champ de bataille, sans égalité des armes, sans face à face ; la guerre se ressent partout mais ne se voit nulle part »¹³. Ainsi la « guerre » terroriste repose sur une relation de dissimulation où le terroriste est un « clandestin » qui se cache derrière l'apparence d'un citoyen ordinaire. Dire que le terroriste transgresse le droit relève de la pure évidence. Ce qui l'est moins, c'est de remarquer que le militant meurtrier transgresse le « droit de guerre » lui-même car il subvertit aussi « l'éthique du combat loyal » : pas d'uniforme permettant d'identifier le combattant et d'imputer un acte à une chaîne de commandement, pas d'égalité des armes, pas de code d'honneur, pas de règles partagées...

Enfin, le terroriste affirme qu'il est désintéressé jusqu'au sacrifice, qu'il ne poursuit pas, lui, à la différence du vulgaire criminel, un but particulier et privé... Il dira également que lorsqu'il lui arrive de commettre des crimes à but lucratif (trafic de drogues, réseau de prostitution...), c'est pour trouver de l'argent pour la « cause ». D'où la difficulté bien réelle à départager les réseaux terroristes et le crime organisé.

Nous sommes bel et bien, face à une logique de dissimulation qui préside à l'activité terroriste, ce qu'Antoine Garapon désigne comme « un espace public de *dissimulation* » :

« Le terroriste se pose en représentant d'un peuple qu'il n'a de cesse de tourmenter. Il se fond dans l'anonymat de la vie quotidienne des gens [...]. *D'où son inquiétante familiarité [...]. Il est d'autant plus inquiétant qu'il n'est plus [...] relié à un territoire : il montre le visage angoissant de la mondialisation ; le monde entier est désormais dangereux*¹⁴. »

La guerre contre-terroriste

Face à une menace terroriste « sans visage » (et de plus en plus « délocalisée »), la tentation est grande pour la victime (l'État en l'occurrence qui veille sur la sécurité de ses ressortissants) de recourir aux mêmes moyens que l'adversaire. C'est pourquoi la conduite de la guerre contre-terroriste est particulièrement délicate :

« L'enjeu du combat contre le terrorisme n'est pas seulement de l'éradiquer mais aussi de ne pas lui donner raison, de ne pas consacrer sa logique

¹³ Ibid.

¹⁴ Voir Garapon (2002), p.192.

perverse¹⁵. »

Camus avait très vite mis en garde ses contemporains contre cette dérive propre à la lutte anti-terroriste qui, en ramenant la justice à un strict calcul d'efficacité, discrédite l'État aux yeux de son propre peuple: la torture, la répression indiscriminée, les exactions en tous genres ne peuvent qu'alimenter la « cause » terroriste. S'installe alors, entre l'agresseur et l'agressé une étrange solidarité que Camus dénonce et qu'il appelle la « casuistique du sang¹⁶ »:

« La face affreuse de cette solidarité apparaît dans la dialectique infernale qui veut que ce qui tue les uns tue les autres aussi, chacun rejetant la faute sur l'autre, et justifiant ses violences par la violence de l'adversaire¹⁷. »

La raison politique, et pas seulement la raison morale, exige que les institutions restent droites, qu'elles ne succombent pas à la tentation de la seule efficacité. Autrement nous retournerions à l'État de nature si efficacement imaginé par Hobbes, c'est-à-dire à « la jungle où le seul principe est la violence »¹⁸. Antoine Garapon résume de façon limpide la position de l'intellectuel qu'est Camus à ce sujet :

« Camus a saisi que le terrorisme est une arme vicieuse qui dénature la guerre, pervertit la justice et détruit la politique... au nom de la politique¹⁹. »

Comment s'extraire de cette spirale de violence ? Une seule issue d'après Camus: faire l'effort de « reconnaître les raisons de l'adversaire ²⁰ ». Soucieux d'œuvrer pour la paix, Camus a orienté sa réflexion dans le sens des différences subtiles et des nuances, et a soigneusement évité les gros traits que sont la condamnation sans appel et formelle des moyens du terrorisme tout autant que l'adhésion absolue, fanatique, à la « cause » terroriste. Puisqu'il y a lieu d'hésiter à identifier, sans plus, crime privé et acte terroriste, il convient d'enquêter sur la « démarche personnelle » que suit un terroriste lorsqu'il « se décide » à tuer. Et c'est pour cela que Camus, en dépit de toute sa répugnance morale, n'a pas cessé d'être à l'écoute des raisons que le meurtrier terroriste avance.

Les raisons du terroriste : désespoir, honneur et fraternité

Camus est modéré, non par la répugnance que lui inspire le meurtre et qui est totale, mais par l'attitude raisonnable et de bonne foi qui le conduit à tenter de « comprendre » les raisons du terroriste. Il le montre « dans la mêlée », c'est-à-dire en 1954. Voici quelques extraits attestant de l'engagement sans

15 Voir Garapon (2002), p.193.

16 Camus, A. Actuelles III, Chroniques Algériennes 1939-1958, Avant-propos, E. p.895 : « Chacun pour se justifier, s'appuie alors sur le crime de l'autre. Il y a là une casuistique du sang où un intellectuel, me semble-t-il, n'a que faire, à moins de prendre les armes lui-même ».

17 Camus, A. Actuelles III, Chroniques Algériennes 1939-1958, « Appel pour une trêve civile en Algérie », conférence prononcée en Janvier 1956, E. p.994 ; extrait recueilli dans Réflexions sur le terrorisme, p.163.

18 Camus, A. Actuelles III, Chroniques Algériennes 1939-1958, Avant -propos, E. p.893.

19 Voir Garapon (2002), p.195.

20 Camus, A. Actuelles III, Chroniques Algériennes 1939-1958, Avant -propos, E. p.893.

faillite de Camus alors même que le terrorisme sévit :

« Peu après la guerre, en 1946 je crois [...] voici ce que j'entendis à peu près et qui me fut dit sans fard. « Nos pires ennemis ne sont pas les Français colonialistes. Ce sont au contraire les Français comme vous. Car les colonialistes nous donnent une idée révoltante mais vraie de la France et vous, vous nous en donnez une idée trompeuse parce que conciliante. Vous nous affaiblissez dans notre volonté de lutter. C'est vous qui nous nuisez le plus. » [...] Nous autres Français libéraux prêchons la fraternité et pendant que les libéraux arabes nous écoutent avec attendrissements, les voilà matraqués. [...] L'heure n'est plus aux discours sur la fraternité, mais aux actes positifs. L'action par l'amnistie en est un, à la condition qu'elle ne fasse pas silence sur le terrorisme et qu'elle en explique au contraire les origines tout en condamnant les conséquences. Sauver des vies et des libertés du côté arabe revient à épargner des vies du côté français, et à arrêter, par le seul moyen qui nous soit offert, la surenchère dégoûtante entre les crimes. C'est ainsi que nous aiderons, non pas à la fraternité, puisque ce mot donne à rire aujourd'hui, mais à la survie de deux peuples et aux chances de leur entente future²¹. »

De cet effort « obstiné » de compréhension naît aussi la distinction conceptuelle qui oppose le « meurtrier délicat » et le « meurtrier fanatique ». Camus pose cet antagonisme dans la partie consacrée à la révolte historique de *L'Homme révolté*²² et s'en sert comme levier de la tension dramatique qui articule *Les Justes*²³. Antoine Garapon résume cet effort :

« Camus veut comprendre ce qui pousse des hommes à braver l'interdit du meurtre au nom de la justice, élucider ce qui distingue les scrupules d'un *Kaliayev du fanatisme d'un Stepan*²⁴. »

Dans *Les Justes* Camus met en scène l'affrontement de ces deux attitudes révolutionnaires. La pièce, représentée pour la première fois en 1949, s'inspire d'un personnage historique, Kaliayev. Ce révolutionnaire et terroriste russe du début du XX^{ème} siècle est chargé de lancer une bombe sur la calèche du grand-duc Serge, oncle du tsar Nicolas II. Mais Kaliayev y renonce parce que deux enfants accompagnent le grand-duc ce jour-là. Il ne veut pas transformer sa « juste révolte » en assassinat. Cet épisode historique est l'occasion pour Camus de s'intéresser aux terroristes russes de 1905. C'est eux qu'il appelle, dans *L'Homme révolté*, les « meurtriers délicats ». Voici le portrait qu'il en dresse :

« Ce petit groupe d'hommes et de femmes, [...] choisissent le métier d'exécuteurs auquel rien ne les destinait. Ils vivent sur le même paradoxe, unissant en eux le respect de la vie humaine en général et un mépris de leur propre vie, qui va jusqu'à la nostalgie du sacrifice suprême. [...] *Dans le même*

21 « Terrorisme et amnistie ». Texte paru dans le n°1 de *Libérons les condamnés d'outre-mer* en Juillet 1954; publié par Roger Quilliot en texte complémentaire aux *Chroniques algériennes*, E. p.1864-1865. Texte recueilli dans *Réflexions sur le terrorisme*, pp.130-131.

22 Camus, A. *L'Homme révolté* (1951), Troisième partie : La révolte historique, chapitre « Le terrorisme individuel », *Les meurtriers délicats*, E. p.571 ; extraits recueillis dans *Réflexions sur le terrorisme*, p.103.

23 Camus, A. *Les Justes* (1949), E. pp.301-393.

24 Voir Garapon (2002), p.189.

temps, ces exécuteurs, qui mettaient leur vie en jeu, et si totalement, ne touchaient à celle des autres qu'avec la conscience la plus pointilleuse. [...] Un si grand oubli de soi-même, allié à un si profond souci de la vie des autres, permet de supposer que ces meurtriers délicats ont vécu le destin révolté dans sa contradiction la plus extrême²⁵. »

Le meurtre apparaît à ces « meurtriers délicats » comme « nécessaire et inexcusable »²⁶. Dans l'acte II des *Justes*, suite à l'attentat manqué, Camus imagine l'échange entre le révolutionnaire Stepan, pour qui l'idéologie l'emporte sur tout aspect humain, et Kaliayev et son amie Dora, qui défendent leur conception d'un terrorisme fidèle à la fraternité entre les hommes. Voici quelques répliques illustrant les deux conceptions révolutionnaires, inconciliables :

Stepan : *L'Organisation t'avait commandé de tuer le grand-duc.*

Kaliayev : *C'est vrai. Mais elle ne m'avait pas demandé d'assassiner des enfants.*

[...]

Dora [s'adressant à Stepan] : *Ouvre les yeux et comprends que l'Organisation perdrait ses pouvoirs et son influence si elle tolérait, un seul moment, que des enfants fussent broyés par nos bombes.*

Stepan : *Je n'ai pas assez de cœur pour ces niaiseries. Quand nous nous déciderons à oublier les enfants, nous serons les maîtres du monde et la révolution triomphera.*

Dora : *Ce jour-là la révolution sera haïe de l'humanité entière²⁷.*

Il suffit de relire *Les Mains sales*²⁸ pour comprendre que la tension que met en scène Camus est totalement distincte de celle qui préside à la pièce de Sartre, représentée pour la première fois un an plus tôt²⁹. Il s'agissait pour celui-ci de mettre en évidence la distance théorique entre crime passionnel et attentat terroriste (i.e. politique), en dépit de leur proximité empirique, et d'insister par-là sur le caractère contingent des actions humaines, même les plus graves. Ce sont des raisons affectives strictement privées qui amènent Hugo, le terroriste, à tuer Hoederer tel que l'Organisation lui a demandé. Mais Hoederer se comporte en « bourgeois » dépité, non en révolutionnaire, lorsqu'il commet le meurtre de l'amant de sa femme. Ce n'est pas cette fraternité-là, purement passionnelle et égoïste, qui peut servir de valeur révolutionnaire. Bien au contraire, c'est à la fraternité universelle de principe que Kaliayev et Dora font appel. Camus a bien compris que les scrupules qu'arboraient les révolutionnaires de 1905 relevaient d'une morale collective et humaniste que lui-même partageait. L'engagement politique, lorsqu'il est privé de la référence aux valeurs de justice, de liberté et de fraternité entre les hommes, ne peut

25 Camus, A. *L'Homme révolté* (1951), E. pp.574-575 ; extrait recueilli dans *Réflexions sur le terrorisme*, pp.107-109.

26 Ibid.

27 Camus, A. *Les Justes* (acte II), Th.R.N. p.334-336 ; extrait recueilli dans *Réflexions sur le terrorisme*, pp.84-86.

28 Sartre, J.-P. (1948). *Les mains sales*, Paris : Gallimard.

29 La première des *Mains sales* eut lieu à Paris le 2 Avril 1948, au Théâtre Antoine.

conduire qu'au nihilisme. Pour celui qui a renoncé à toute métaphysique de la transcendance, la souffrance, voire le sacrifice des innocents, est un crime de lèse-humanité. Mais, comment prendre en considération la « cause » sans pour autant en légitimer tous les moyens ?

L'exigence éthique de l'intellectuel : la défense de l'innocent

Camus fait figure d'exception dans le milieu de la gauche française des années 40 et 50. Camus s'obstine, tout au long de son œuvre, à dire que « rien ne justifie le meurtre d'un innocent³⁰ ». Il nous faut donc aborder tout d'abord ce qu'est, pour Camus, un innocent.

Camus n'a cessé de répéter que « quelle que soit la cause qu'on défend, elle restera toujours déshonorée par le massacre aveugle d'une foule innocente où le tueur sait d'avance qu'il atteindra la femme et l'enfant »³¹. Dès 1949, il avait mis dans la bouche de son Kaliayev : « J'ai choisi de mourir pour que le meurtre ne triomphe pas. J'ai choisi d'être innocent³² ».

Nous avons pris aujourd'hui l'habitude d'utiliser le terme de « victime » ; Camus lui préfère celui d'« innocent ». Derrière ce choix se trouve une position métaphysique et morale. Tel que le signale Antoine Garapon « L'innocence renvoie à une condition de principe, antérieure au crime³³ » et non simplement à un état de fait qui en résulte. L'innocence est une qualité morale, alors qu'être victime (d'un attentat terroriste, par exemple) relève d'un préjudice physique ou moral. Or c'est cela qui change tout : un attentat terroriste n'est pas seulement une action qui provoque des victimes (un simple « accident »), c'est d'abord une action qui porte atteinte à un principe, celui de l'innocence. L'humanisme de Camus est ici parfaitement reconnaissable, ce que résume Antoine Garapon en écrivant « l'innocent est la figure [...] qu'il faut préserver pour demeurer homme et pour que le combat ne *perde pas toute signification* ³⁴ ».

Sans cette réserve « de principe », épargner l'innocent, le terroriste menace de disparition toute vie morale, et avec elle, le fondement de sa propre lutte. Sans cela, on consacre « la confusion du crime généralisée, dont la logique est la guerre totale³⁵ ».

Antoine Garapon rappelle à juste titre qu'« un trait distinctif de la démocratie par rapport à d'autres régimes [...] est la reconnaissance à tous les citoyens d'une innocence de principe »³⁶, c'est la présomption d'innocence. Elle sert de règle au juge qui doit reconnaître les preuves de la culpabilité justement parce que l'innocence est accordée a priori. Il découle de ce principe d'innocence les limites indépassables de l'action terroriste. Les voici telles que les exprime

30 Voir Garapon (2002), p.189.

31 Camus, A. Actuelles III, Chroniques Algériennes 1939-1958, Avant-propos, E. p.894.

32 Camus, A. Les Justes (acte II), Th.R.N. p.341; extrait recueilli dans Réflexions sur le terrorisme, p.92.

33 Voir Garapon (2002), p.196.

34 Ibid.

35 Camus, A. Article publié en Octobre 1955 à L'Express sous le titre « Les raisons de l'adversaire » ; recueilli dans Actuelles III, Chroniques Algériennes 1939-1958, in « L'Algérie déchirée », E. p.978-980; extrait recueilli dans Réflexions sur le terrorisme, pp.149-153.

36 Voir Garapon (2002), p.196.

nettement Camus :

« Quand l'opprimé prend les armes au nom de la justice, il fait un pas sur la terre de l'injustice. Mais il peut s'avancer plus ou moins et, si telle est la loi de l'histoire, c'est en tout cas la loi de l'esprit que, sans cesser de réclamer justice pour l'opprimé, il ne puisse l'approuver dans son injustice, au-delà de certaines limites. Les massacres des civils, outre qu'ils relancent les forces d'oppression, dépassent justement ces limites³⁷. »

« La logique du révolté est de vouloir servir la justice pour ne pas ajouter à l'injustice de la condition³⁸. »

« La conséquence de la révolte [...] est de refuser sa légitimation au meurtre puisque, dans son principe, elle est protestation contre la mort³⁹. »

Autrement dit, la violence meurtrière n'est acceptable pour Camus que si elle conserve « son caractère provisoire d'effraction » et elle doit être « toujours liée, si elle ne peut être évitée, à une responsabilité personnelle, à un risque immédiat⁴⁰ ». Camus réclame la « personnalisation » des rapports humains. On ne peut pas, et c'est le principe de toute réflexion proprement morale, se déresponsabiliser d'un acte, en prétextant un ordre collectif qui se substituerait à la prise de décision personnelle. Sur ce point, le terroriste qui dirait agir dans le respect des ordres de l'Organisation, et le bureaucrate serviteur d'un régime totalitaire (un Pucheu collaborateur de Vichy, par exemple) sont parfaitement comparables. L'un et l'autre se sont fondus dans un tout qui les transcende et qui les aliène car l'un et l'autre acceptent qu'il ait la primauté sur leur propre personne.

Contre les « mystifications totalitaires » en tout genre, il faut, dit Camus, s'accrocher à la chair. Et c'est à nouveau Kaliayev qui revendique le socle de cette humanité des corps et les liens interpersonnels qui en découlent : « moi, j'aime ceux qui vivent aujourd'hui sur la même terre que moi⁴¹ ». À la différence de Stepan, Kaliayev est retenu par l'imagination de ses semblables. Le terroriste, sorte de bureaucrate zélé, s'est construit une carapace qui le rend parfaitement imperméable à l'humain. Le problème qui se pose alors est de savoir comment contrer ce détachement meurtrier, cet appel de l'absolu. Sur ce point la conception de Camus est d'une étonnante modernité : c'est à l'imagination qu'il a recours. Dans un article publié en Mai 1944 et intitulé « Tout ne s'arrange pas », Camus avait scandalisé ses lecteurs en avançant la thèse que c'était le manque d'imagination de ce « bureaucrate exemplaire » du régime de Vichy qu'avait été Pierre Pucheu, qui pouvait expliquer la légèreté avec laquelle il avait envoyé des centaines de Français à la mort :

« Pierre Pucheu a été condamné pour avoir, comme ces fonctionnaires de la trahison qui vivent encore à Vichy, manqué d'imagination. [...] Il a cru que tout

37 Camus, A. « Les raisons de l'adversaire », E. p.978-980.

38 Camus, A. L'Homme révolté (1951), Cinquième partie : La pensée de Midi, chapitre « Révolte et meurtre », Le meurtre nihiliste, E. p.688; extrait recueilli dans Réflexions sur le terrorisme, p.118.

39 Ibid.

40 L'Homme révolté (1951), Cinquième partie : La pensée de Midi, chapitre « Révolte et meurtre », Le meurtre historique, E. p.695; extrait recueilli dans Réflexions sur le terrorisme, p.123.

41 Camus, A. Les Justes (acte II), Th.R.N. p.339; extrait recueilli dans Réflexions sur le terrorisme, p.90.

pouvait continuer, qu'il était toujours dans le système abstrait et administratif où il avait toujours vécu, où l'on se poussait, où l'on intriguait, où l'on signait des lois derrière lesquelles rien ne s'imaginait. Et ces lois qu'il signait dans le décor de tous les jours, dans un bureau confortable et anonyme, il n'a pas eu assez d'imagination pour voir réellement qu'elles allaient se transformer en petits matins d'agonie pour des Français innocents qu'on mènerait à la mort. Pour ce genre d'hommes, c'est toujours la même abstraction qui continue et je suppose que le plus grand de leurs crimes à nos yeux est de n'avoir jamais approché un corps, [...] avec les yeux du corps et la notion que j'appellerai physique de la justice⁴². »

Comme chez le bureaucrate, c'est encore le goût de l'absolu qui empêche le responsable de l'organisation terroriste d'avoir de l'« imagination pour la mort des autres ». C'est pour réveiller cette imagination, pour stimuler cette part non historique de soi, que Camus voit une « épreuve » dans le fait de porter soi-même les armes. L'ouverture au monde, à la vie, à l'autre, devrait pouvoir servir de garde-fou en rappelant à tous que l'innocence existe. Tel que le signale Jacqueline Lévi-Valensi, « La vie, la pensée, l'œuvre de Camus se situent dans cette tension entre les nécessités de l'histoire [...] et le goût du bonheur, le goût de vivre et d'aimer, la présence magnifiée du soleil et de la mer, l'amitié, la compassion⁴³. »

Il y a là une sorte de bouée de sauvetage, en même temps esthétique et hédoniste, qui permet à Camus de rester à flot dans les eaux turbulentes de l'histoire. En 1953, dans « Retour à Tipasa », il écrivait: « Il y a la beauté et il y a les humiliés [...] je voudrais n'être infidèle ni à l'une ni aux autres ». Et dans « La mer au plus près », également daté de 1953, il constate encore cette inquiétante tension qui habite l'homme amoureux de vivre: « J'ai toujours eu l'impression de vivre en haute mer, menacé, au cœur d'un bonheur royal⁴⁴. »

In memoriam

Je voudrais clore ces « réflexions sur le terrorisme », c'est-à-dire sur la violence que l'homme inflige à l'homme, en rappelant cette autre « violence métaphysique », celle de la mort naturelle qui pour Camus resta sans raison et sans explication. Cette condamnation sans appel s'abattit sur lui le 6 janvier 1960. Voici ce que Sartre écrivit pour prendre congé de ce « camarade terrible » que fut pour lui Camus. C'est peut-être l'un des textes les plus sincères de Sartre, c'est surtout l'un des textes les plus émouvants parmi tous ceux qui furent publiés pour honorer sa mémoire au lendemain de sa disparition. En voici deux extraits qui, à mon sens, résument l'attitude de courage intellectuel et d'intégrité qui fait que nous nous tournons encore vers l'œuvre de Camus pour comprendre, à hauteur d'homme, notre époque convulsée :

42 Cet article fut publié dans Les Lettres françaises en Mai 1944 à la suite de la condamnation à mort et de l'exécution de Pierre Pucheu (fusillé à Alger le 20 Mars 1944). Pierre Pucheu fut Secrétaire d'État à l'Intérieur du gouvernement de Vichy de Juillet 1941 à avril 1941, puis Ministre de l'Intérieur); E. p.1468.

43 Voir Lévi-Valensi (2002), p.10.

44 Camus, A. L'Été, E.p.875 et E. p.886 respectivement.

« Il y a six mois, hier encore, on se demandait: « *Que va-t-il faire?*» *Provisoirement, déchiré par des contradictions qu'il faut respecter, il avait choisi le silence. Mais il était de ces hommes rares, qu'on peut bien attendre parce qu'ils choisissent lentement et restent fidèles à leur choix. Un jour, il parlerait. Nous n'aurions pas même osé risquer une conjecture sur ce qu'il dirait. Mais nous pensions qu'il changeait avec le monde comme chacun de nous: cela suffisait pour que sa présence demeurât vivante. [...]*

Toute vie arrêtée même celle d'un homme si jeune -, c'est à la fois un disque qu'on casse et une vie complète. Pour tous ceux qui l'ont aimé, il y a dans cette mort une absurdité insupportable. Mais il faudra apprendre à voir cette œuvre mutilée comme une œuvre totale.

Dans la mesure même où l'humanisme de Camus contient une attitude humaine envers la mort qui devait le surprendre, dans la mesure où sa recherche orgueilleuse et pure du bonheur impliquait et réclamait la nécessité inhumaine de mourir, nous reconnâtrons dans cette œuvre et dans la vie qui n'en est pas séparable la tentative pure et victorieuse d'un homme pour reconquérir chaque instant de son existence sur sa mort future⁴⁵. »

Bibliographie

- Camus, A. 1962. *Théâtre, Récits, Nouvelles*. Textes établis et annotés par R. Quilliot. Paris : Gallimard. [En abrégé *Th.R.N.*].
- Camus, A. 1965. *Essais*. Textes établis et annotés par R. Quilliot et L. Faucon. Paris : Gallimard. [En abrégé *E.*]
- Camus, A. [et al.]. 2002. *Albert Camus. Réflexions sur le terrorisme*. Textes choisis et introduits par Jacqueline Lévi-Valensi, commentés par Antoine Garapon et Denis Salas. Paris : Nicolas Philippe.
- Garapon, A. 2002. « Camus l'homme obstiné ». In : *Albert Camus. Réflexions sur le terrorisme*, pp.187-207.
- Lévi-Valensi, J. 2002. « Albert Camus et la question du terrorisme ». In : *Albert Camus. Réflexions sur le terrorisme*, pp. 9-39.

45 «Albert Camus », article de J.-P. Sartre publié dans France Observateur, n°505, le 7 janvier 1960.